

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	33
Suffrages exprimés :	40

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Château), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GOLFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Château) : représenté par son suppléant Gilles BELLET
Patrice GAGNEPAIN (Briare) : pouvoir à Gérard GOLFANO (Châtillon-sur-Loire)
Jacqueline LAURENT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Edwige SIGNORET (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)
Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)
Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-057

PIG PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV

Rapporteur : Hervé JACQUIER

Le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) a été profondément transformé avec la réforme nationale et la délibération du Conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) « Pacte territorial France rénov' ».

Un nouveau cadre de contractualisation est désormais posé entre l'Etat et les collectivités territoriales et leurs groupements, dans l'objectif de l'accès pour tous les citoyens à une offre socle gratuite. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours seront conduites jusqu'à leur terme mais ensuite elles disparaîtront au profit de ces nouvelles dispositions.

La CCBLP, ayant une OPAH achevée depuis le 31 octobre 2024, est invitée à se positionner quant à la mise en œuvre d'un pacte territorial. Ces derniers sont composés de trois volets :

.../...

(suite de la délibération n° 2025-057)

- Volet 1 : dynamique territoriale (animation de l'écosystème local en matière de rénovation : entreprises, agences immobilières, notaires, etc.)
- Volet 2 : information, conseil et orientation des ménages
- Volet 3 (facultatif) : accompagnement des particuliers pour la réalisation des travaux (assistance à maîtrise d'ouvrage + aides aux travaux)

L'OPAH-RU de Briare qui a été mise en place au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans est toujours en cours et non concernée par cette modification, elle se poursuivra selon des modalités inchangées et sera mentionnée dans le pacte territorial.

La proposition faite au conseil communautaire est d'adopter le principe de la mise en œuvre d'un pacte territorial pour une durée de trois ans à partir de 2025, de mettre en œuvre les deux premiers volets de façon immédiate et le volet 3 de façon différée dès 2026, et d'approuver le projet de convention qui contient les objectifs quantitatifs ainsi que la maquette financière, enfin d'autoriser le Président ou l'un des Vice-présidents à signer la future convention de pacte territorial avec l'Etat représenté par le département du Loiret en tant que délégataire des aides à la pierre, l'ANAH, la région Centre-Val de Loire.

Le conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ANAH n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) « Pacte territorial France rénov' »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Vu la convention de partenariat en date du 6 janvier 2025 entre la CCBLP et l'ADIL,

DECIDE d'engager la CCBLP dans la mise en œuvre d'un programme d'intérêt général (PIG) « Pacte territorial France rénov' » pour une durée de trois ans à compter de 2025,

DECIDE la mise en œuvre des volets 1 et 2 du pacte territorial à compter de 2025 avec le concours de l'ADIL

DECIDE de mettre en œuvre le volet 3 à partir de 2026 aux conditions figurant dans la maquette financière annexée,

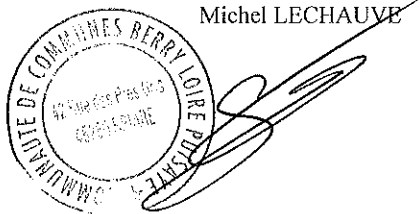
APPROUVE le projet de convention de pacte territorial annexé à la présente délibération,

SOLLICITE l'avis favorable de l'ANAH, de la DREAL et du Département du Loiret,

ENGAGE les moyens financiers de la CCBLP sur le projet de maquette financière qui figure dans le projet de convention,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer la convention de programme d'intérêt général « Pacte territorial France Rénov' » avec les partenaires figurant dans le projet de convention.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 22 avril 2025
Le Président,
Michel LECHAUVE



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :